

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3925-2015

Date : 1^{er} septembre 2015

HEURE	REMARQUES
9 h 04	Reprise de l'audience du 31 août 2015
9 h 04	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 05	M ^e Louise Rozon demande à M ^e André Turmel (FCEI) de bien vouloir déposer son cahier d'autorités dans le SDÉ
9 h 05	M ^e Franklin S. Gertler (ROEE) mentionne que M ^e Alexandre Desjardins l'accompagne <u>Il dépose :</u> Plan d'argumentation du ROEE, non coté Autorités, non cotées
9 h 06	Argumentation finale du ROEE par M ^e Franklin S. Gertler
9 h 07	À la suite de la mention de M ^e Gertler du dépôt de l'affidavit de M. Jean-Pierre Finet, M ^e Rozon invite tous les participants à déposer, d'ici la fin de la semaine, un affidavit pour attester de la véracité des faits déposés en preuve, tel que requis par le nouveau Règlement sur la procédure
9 h 07	Poursuite de l'argumentation finale du ROEE par M ^e Franklin S. Gertler
10 h 13	Fin de l'argumentation finale du ROEE par M ^e Franklin S. Gertler
10 h 13	L'audience est suspendue jusqu'à 10 h 45
10 h 58	Reprise de l'audience
10 h 58	Représentations de M ^e Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) sur la demande de M ^e Rozon, en début de matinée, de requérir le dépôt, d'ici à vendredi, d'un affidavit au soutien des différentes preuves. M ^e Neuman souligne qu'en vertu du nouveau Règlement sur la procédure, il s'agit d'une option. Il mentionne également l'absence de M. Fontaine aujourd'hui. Il se questionne sur la nécessité d'une telle demande, puisque leur mémoire ainsi que celui d'autres intervenants portaient à la fois sur l'argumentation et sur des éléments de preuve. Il demande si la Régie consentirait à retirer cette obligation ou de prolonger le délai jusqu'au vendredi 11 septembre
11 h	M ^e Rozon accepte, cette fois-ci, de ne pas requérir le dépôt d'affidavits
11 h 01	Réplique d'HQD par M ^e Éric Fraser
11 h 22	<u>M^e Fraser dépose :</u> Extraits des notes sténographiques de l'audience du 8 octobre 2014 dans le dossier R-3864-2013, non cotés
11 h 23	Poursuite de la réplique d'HQD par M ^e Éric Fraser
11 h 30	Fin de la réplique d'HQD par M ^e Éric Fraser

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3925-2015

Date : 1^{er} septembre 2015

HEURE	REMARQUES
11 h 31	M ^e Fraser informe que, comme le processus est complexe, la traduction de l'entente finale ne pourra être déposée à la Régie avant la fin octobre, puisqu'une fois traduite, elle sera retournée aux procureurs des deux parties, qui commenteront et qui devront négocier s'il y a mésentente. Toutefois, il demande à la Régie de débiter son délibéré immédiatement et qu'elle se réserve le droit d'approuver les versions françaises
11 h 34	Questions par M ^e Rozon à M ^e Fraser
11 h 38	Représentations de M ^e André Turmel (FCEI) quant à la demande d'HQD que la Régie débute son délibéré immédiatement, même si la traduction de l'entente finale ne sera pas disponible avant la fin octobre
11 h 41	Réplique de M ^e Fraser aux représentations de M ^e Turmel
11 h 44	M ^e Rozon indique à M ^e Turmel qu'on a procédé dans le dossier avec la version anglaise de l'entente finale et que personne ne s'est objecté à ce que les argumentations aient lieu, même si la version française n'était pas disponible. Elle verra la façon la plus adéquate de procéder, avant l'approbation finale. Elle partage le point de vue de M ^e Fraser en ce qui a trait à la substance et aux questions importantes auxquelles la Régie devra répondre, soit qu'on a en main tous les éléments pour décider de la question
11 h 45	Remerciements. Fin de l'audience. La Régie entame son délibéré
	<p style="text-align: right;"><i>Johanne Le huis</i> , greffière-audicière</p>

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

DOSSIER : R-3925-2015

**DEMANDE RELATIVE À L'UTILISATION DE LA CENTRALE DE TRANSCANADA
ENERGY LTD. DE BÉCANCOUR EN PÉRIODES DE POINTE**

Le Régisseur désigné dans ce dossier est M^c Louise Rozon

Le procureur de la Régie est M^c Alexandre de Repentigny

La requérante est :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)

Représentée par M^c Éric Fraser

Les intervenants sont :

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE QUÉBEC (ACEFQ)

Représentée par M^c Denis Falardeau *à bsent*

**ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC ET ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU
QUÉBEC (AHQ-ARQ)**

Représenté par M^c Steve Cadrin *a bsent*

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ
ET CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (AQCIÉ-CIFQ)**

Représenté par M^c Guy Sarault *absent*

ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING S.E.C. (EBM)

Représentée par M^c Paule Hamelin *a bsent e*

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI)

Représentée par M^c André Turmel *présent*

GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE (GRAMÉ)

Représenté par M^c Geneviève Paquet *a bsent e*

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Représenté par M^c Franklin S. Gertler *présent*

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)**

Représenté par M^c Dominique Neuman *présent*

UNION DES CONSOMMATEURS (UC)

Représentée par M^c Hélène Sicard *a bsent e*

DÉBUT: 9h 04

FIN: 11h 45

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Je demanderais aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.